

Bientôt des maires « shérifs »

SENAT. Le projet de loi conférant des pouvoirs de police accrus en matière de prévention de la délinquance divise les élus locaux. Les maires de gauche comme de droite s'interrogent sur le juste équilibre à trouver. Le débat va durer deux semaines.



Selon le projet de loi, les maires seront « chargés d'animer et de coordonner » la politique de prévention de la délinquance. (PHOTOPQR/« LE RÉPUBLICAIN LORRAIN »/JULIO PELAEZ.)

D EPUIS HIER, le Sénat examine le projet de loi sur la prévention de la délinquance. Les maires deviendront des pivots, détenteurs de nouveaux pouvoirs de sanction, dont celui de faire suspendre les allocations familiales (lire ci-contre).

POUR. Jean-Christophe Lagarde, député UDF, maire de Drancy (Seine-Saint-Denis)

« Le maire est l'acteur le mieux renseigné sur le terrain de la vie des gens et de leurs difficultés. Il est bon qu'il puisse mettre les acteurs de la prévention, du social et de la répression autour de la table. Au moins, ceux qui le veulent pourront essayer de faire quelque chose en matière de délinquance où les gens pensent à tort que nous avons des pouvoirs, alors qu'un ar-



(REA)

rêté municipal enfreint n'encourt qu'une amende à 11 € peu dissuasive. Pouvoir demander la suspension des allocations familiales, c'est bien si cela oblige les parents qui refusent d'assumer leur rôle à venir parler du problème. Quant à l'ordonnance de 45, il faudra la réformer en privilégiant les placements éducatifs. Aujourd'hui, on laisse filer et on attend que les mineurs aient 18 ans et partent en prison. »

SCEPTIQUE. Jean-Marie Bockel, sénateur PS, maire de Mulhouse (Haut-Rhin), président de l'Association des maires des grandes villes de France

« Il y a dans ce texte, à droite comme à gauche, une reconnaissance attendue du rôle du maire comme animateur de la politique locale de prévention. A Mulhouse, j'ai expérimenté et innové



(MAXPPP/IP3)

comme je l'ai fait en ouvrant des écoles de responsabilité parentale. Mais là, on a voulu aller trop loin en faisant présider aux maires des commissions aux pouvoirs quasi judiciaires les transformant en juges, ce qu'ils ne sont pas. Ce n'est ni bon ni sain même si ça part d'une bonne intention. Je veux garder ma fonction d'arbitre. »

POUR. Pierre Cardo, député UMP, maire de Chanteloup-les-Vignes (Yvelines)

« Il ne faut pas que quelques dispositions minoritaires occultent le renforcement positif du rôle des maires en tant que chefs d'orchestre non hiérarchiques dans la prévention de la délinquance. Mais le maire est le trait d'union entre le préventif et le curatif et il serait dangereux de le situer dans un rôle répressif. Il importe,



(MAXPPP)

pour l'efficacité, qu'un climat de confiance existe réellement. Leur implication dans le système répressif ne pourra que contribuer à inciter à la prudence, pour ne pas dire à la défiance d'une partie des acteurs de la chaîne de prévention. »

CONTRE. Yves Dauge, sénateur PS, maire de Chinon (Indre-et-Loire)

« Je suis pour mettre autour de la table maires, policiers, juges, associations, parents d'élèves et procureurs. C'est la philosophie du PS depuis vingt ans. Mais il ne faut pas tomber dans le mélange des genres : un maire n'est pas un juge. Il doit conserver son autorité morale sans le mettre du côté de ceux qui condamnent. Ce projet de loi dénature complètement ma fonction, en me donnant des outils de travail propres aux juges. »



(PHOTOPQR/« LA NOUVELLE RÉPUBLIQUE »)

MARTINE CHEVALET

Un projet contesté

L E PROJET DE LOI sur la prévention de la délinquance fait l'objet, depuis le printemps dernier, de discussions houleuses tant avec les professionnels concernés qu'au sein du gouvernement. La loi prévoit d'abord de faire des élus des communes le pivot d'un dispositif plus répressif, ce qui est loin de faire l'unanimité chez les maires, de gauche comme de droite. Chargé « d'animer et de coordonner » la politique de prévention de la délinquance, le maire peut obtenir la suspension ou la mise sous tutelle des allocations familiales. Il obtient les mêmes pouvoirs que le préfet pour ordonner des hospitalisations d'office. Globalement, les élus ont déjà prévenu : ils sont d'accord pour coordonner certaines actions, mais pas pour sanctionner.

Des syndicats de psychiatres s'opposent très clairement au projet, critiquant le nouveau mode d'hospitalisation d'office, mais surtout la mise en place d'un fichier national de patients réputés dangereux. « Ce projet crée un amalgame entre troubles mentaux et délinquance », assurent-ils.

La fronde est également forte chez certains magistrats et éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse. Le texte élargit et durcit les sanctions pénales contre les moins de 18 ans mais aussi contre les moins de 13 ans. Auparavant, seuls les mineurs de plus de 13 ans pouvaient être condamnés pénalement. Le texte prévoit la possibilité de sanctionner à partir de 10 ans en prononçant par exemple des placements en internats éloignés ou des « activités de jour » obligatoires. Pour les 16-18 ans, le projet instaure, sur le modèle des comparutions immédiates pour les majeurs, une « présentation immédiate » devant le juge des enfants.

EMMANUELLE MAUREL

Présidentielle

« Les sondages disent plus de choses qu'on ne le croit »

STÉPHANE ROZÈS, directeur de l'Institut CSA

L 'ENTRETIEN accordé hier par Emmanuel Todd, démographe et historien, au « Parisien » et à « Aujourd'hui en France », intitulé « Nicolas et Ségolène sont les candidats du vide », a provoqué de nombreux commentaires. Todd incrimine, entre autres, les sondages, qui, dit-il, « ne sont indicateurs de rien du tout ». Stéphane Rozès, directeur de l'Institut CSA, explique pourquoi il n'est pas d'accord.

Les sondages ne servent-ils à rien ?

■ **Stéphane Rozès.** Les observateurs ont une fâcheuse tendance à attendre des sondages qu'ils anticipent le scrutin. Or ce n'est pas leur vocation. Les sondages qui donnent

aujourd'hui en tête Ségolène Royal et Nicolas Sarkozy n'inventent rien, ils constatent un phénomène palpable et sérieux qui nous échappe. Ces sondages méritent d'être interprétés, à la façon dont un psychanalyste interprète les rêves, comme des signes qui trahissent les attentes latentes du pays à un moment donné. De ce point de vue, ils sont très utiles et disent plus de choses qu'on ne le croit.

Quelles sont justement ces attentes des Français ?

Sarkozy et Royal renouvellent tous les deux le genre en mettant la volonté, la capacité à changer les choses, au cœur de la politique. Ils donnent l'impression qu'ils vont prendre la vie quotidienne des Français à bras-le-corps. Leur

message commun c'est : « Si je le veux, je le peux ! ». C'est visiblement ce que les Français attendaient depuis longtemps.

Que rétorquez-vous à Emmanuel Todd, qui reproche à Sarkozy et Royal leur vide idéologique ?

Je dis que Todd, qui est un démographe, un scientifique talentueux, ignore tout de l'imaginaire des Français. Or l'imaginaire est décisif en politique. Les électeurs ont justement trouvé un homme et une femme politiques qui ne se réfugient pas dans un brouillard idéologique. Ça change ! Sarkozy et Royal posent des questions prosaïques, terre à terre, qui, au fond, tourment autour de valeurs profondes et simples, des enjeux individuels et moraux. Bref,

la présidentielle se jouera sur des valeurs bien plus que sur des dossiers ou des programmes. La droite redécouvre l'État et la gauche redécouvre la Nation. Et ça, contrairement à ce que dit Todd, ce n'est pas du vide ! En ce sens, cette élection présidentielle est inédite...

L'hypothèse d'un « second tour à l'envers », avec le FN face au PS, est récurrente aujourd'hui...

C'est effectivement une hypothèse. Si les candidats dominants, à droite comme à gauche, ne répondent pas à l'attente des Français dans les mois qui viennent, il pourrait se produire une dispersion des votes, comme le dit Todd, une « abstention colérique » qui profiterait à Le Pen.

PROPOS RECUEILLIS PAR JACQUES HENNEN